

EDITORIAL

Au carrefour de filières de formation, placé devant le choix d'un métier ou d'une profession, confronté à la nécessité d'une reconversion professionnelle, c'est toujours d'un choix de vie qu'il s'agit.

Les services de l'orientation scolaire et professionnelle ont mission d'aide aux jeunes, aux hommes et aux femmes placés devant ce choix-là. C'est dire l'importance de leur mission dans le contexte des mutations économiques et sociales de ce temps.

Le présent numéro de "Politique de l'Education et Innovations" porte un regard à la fois sur le développement historique du service public de l'orientation scolaire et professionnelle, sur quelques aspects récents et sur ses interrogations présentes.

Secteur fécond de la collaboration intercantonale, en particulier dans l'espace de la CIIP, agissant par sa conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO), il peut inscrire à son palmarès des réalisations significatives de coordination. Qu'il s'agisse de la production documentaire, de l'harmonisation du catalogue des prestations, des travaux en cours sur la validation des acquis notamment.

La collaboration intercantonale en matière d'orientation scolaire et professionnelle se trouve présentement placée devant un défi d'importance, compte tenu du changement de paradigme souhaité par la plupart des autorités cantonales, et découlant des projets fédéraux de péréquation financière et de nouvelle loi sur la formation professionnelle.

L'accès aux services de l'orientation scolaire et professionnelle et la qualité de ceux-ci ne sauraient souffrir en aucune manière des transformations en cours. Il en va de l'égalité des chances de formation. La réponse passe, à n'en pas douter, par un renforcement et une consolidation de la collaboration intercantonale en cette matière. Les prémices sont favorables en Suisse romande et au Tessin. Les autorités cantonales et la CIIP en particulier se doivent de relever le défi.

Jean-Marie Boillat

L'Orientation scolaire et professionnelle

SOMMAIRE

L'orientation professionnelle,
une histoire qui épouse la conjoncture 2

L'orientation des filles 5

La page du 20e siècle a été tournée 6

Janus ou les deux visages de l'orientation 8

Toutes les qualifications comptent,
comment les valider ? 10

L'orientation professionnelle vaudoise
au service des adultes 12

Le projet de nouvelle loi sur la formation professionnelle
inquiète les responsables romands de l'orientation 14

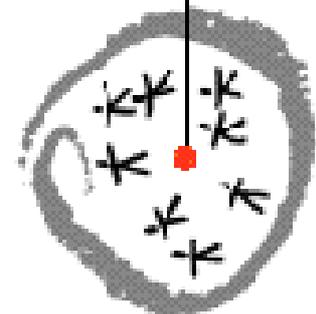
La CIDOSP 16

Nouvelles de la CIIP 18

Fenêtre sur la Suisse alémanique 20

POLITIQUES DE L'EDUCATION ET INNOVATIONS

Bulletin de la CIIP



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

L'orientation scolaire et professionnelle : une histoire qui épouse la conjoncture

Le mouvement de l'orientation professionnelle partit des Etats-Unis au début du XXe siècle. Le Vocational Bureau de Boston, créé par le professeur Parsons, fit véritablement œuvre de pionnier. En Suisse, l'idée commença à faire son chemin dès 1918. Au fil des ans, des guerres et des crises, cette institution définit ses contours et ses priorités.

L'orientation professionnelle découle, à l'origine, d'un besoin de patronage des jeunes. En 1902, on créa l'Association suisse des conseils d'apprentissage qui devint, en 1916, l'Association suisse pour l'orientation professionnelle. A la fin de la première guerre mondiale, en 1918, ces services parurent utiles pour résoudre les problèmes alors lancinants de la main-d'œuvre et de la crise de l'apprentissage. *Il faut que nous puissions donner à l'enfant qui quitte l'école primaire toutes les indications et directions dont il peut avoir besoin pour choisir la profession qui doit le faire vivre, doit faire vivre, plus tard, les siens, doit faire progresser la collectivité à*

laquelle il appartient, tout en supprimant cette haine des ratés, des mécontents sociaux pour leur entourage, leur employeur et aussi l'ordre social (Fontègne, Genève 1918). A cette époque, il n'existait en Suisse romande qu'un seul «Cabinet d'orientation professionnelle», sis à l'Institut J.-J. Rousseau (Ecole des Sciences de l'Education) de Genève. Ailleurs, on se contentait de donner des brochures sur le choix d'une profession et les diverses voies offertes par les écoles professionnelles, aux élèves qui terminaient leur scolarité obligatoire. Les associations patronales fournissaient aussi des renseignements sur les places d'apprentissage.

Un office au service des jeunes et de l'économie

A Genève, les buts de l'orientation professionnelle étaient clairement énoncés dès l'ouverture du Cabinet : diriger l'adolescent vers une profession qui corresponde à ses goûts, à ses intérêts, à ses connaissances, à ses aptitudes diverses - physiques, intellectuelles, morales, artistiques et sociales - tout en tenant compte de la situation de la famille et de l'état du marché du travail. A l'Institut Rousseau, les enfants avaient un entretien avec ce qu'on appelait alors un conseiller de vocation. Venaient ensuite un examen médical, un test des connaissances scolaires, du degré d'habileté manuelle et un examen psychologique général. Tout était mis en oeuvre pour que les jeunes choisissent un apprentissage qui leur convienne *au lieu de céder à l'humeur vagabonde qui est la calamité de l'apprentissage du hasard* (F. Buisson). Le Cabinet d'orientation professionnelle étudiait aussi la possibilité de sélectionner scientifiquement les enfants *soit le dépistage de ces surnormaux qu'il s'agit de ne pas laisser s'égarer dans des carrières ou risqueraient de s'éteindre leurs aptitudes latentes* (Claparède).

Le canton de Vaud ouvrit son premier office cantonal d'orientation professionnelle, à Lausanne, en 1926, suite à une motion de Jules Maillard, inspecteur fédéral des fabriques. *L'orientation professionnelle doit être en relation constante avec l'école. C'est à elle qu'il appartient de faire*

connaître à l'enfant la noblesse et la beauté du travail sous toutes ses formes, de lui inspirer le respect du travailleur et d'attirer à chaque instant son attention sur les métiers. (...)

Le conseiller de profession restera en contact avec les patrons. Il entendra leurs vœux et leurs doléances sur la préparation antérieure de l'apprenti. Il peut ainsi exercer sur l'école une influence utile parce que, en contact permanent avec la vie pratique, il sait ce qu'elle réclame et l'orientation qu'il faut donner à l'enseignement (Maillard 1925).

Au Tessin, la question de l'orientation professionnelle fut soulevée pour la première fois en 1925, afin de combattre le fléau du chômage. Un service spécial fut créé, en 1930, à Bellinzone. Dépendant du Département du travail, il devait orienter les jeunes vers les professions qui manquaient de main-d'œuvre. En 1937, l'orientation professionnelle fut placée sous l'égide du Département de l'instruction publique.

A Neuchâtel, dès 1920, des activités d'orientation animées par des instituteurs se déroulaient dans le canton, encouragées par les pouvoirs publics. Il en allait de même dans les régions du Jura. Trois petits offices régionaux furent ouverts en 1933 et 1934 à St-Imier, Tavannes et Moutier. Partout, on considérait que la formation devait répondre avant tout aux besoins et possibilités de l'économie.

Canton de Zurich, 1918

En 1918, 29% des filles et 33% des garçons étaient en situation d'échec et quittaient la scolarité obligatoire sans avoir suivi son cycle normal de 9 ans. Il fallait suggérer des voies de formation à ces jeunes. Une brochure présentait l'éventail des professions accessibles et leurs exigences de formation. Elle relevait aussi les contre indications à l'exercice de certains métiers : les durs d'oreilles ne réussiraient ni aux chemins de fer, ni aux services de la poste, ni dans l'enseignement. Ils sont aussi inaptes aux professions qui peuvent occasionner le vertige comme celles de monteur, tapissier, couvreur, ouvrier des téléphones et télégraphes, de même que celles qui exigent le contact avec le public : employé d'hôtel, cocher, coiffeur, vendeur, voyageur, etc. Les maladies cutanées et les mains moites éloigneraient des professions de cuisinier, boulanger, charcutier, marchand de légumes, mécanicien de précision, électrotechnicien, tisseur, brodeur, masseur, sommelier, coiffeur, peintre, laqueur, plâtrier, droguiste, etc.

Annuaire de l'instruction publique, 1918

Les années de crise

En 1938, il existait dans certains cantons des bureaux d'orientation officiels ou privés, subventionnés par l'Etat ou les communes. L'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis ouvrit un secrétariat permanent à Zurich. Sa mission était de coordonner l'activité des autorités, des institutions, des sociétés, des entreprises et des particuliers. Elle organisait des cours de perfectionnement pour les «conseillers de vocation» et publiait une revue sur l'évolution des métiers, du marché du travail, des bourses d'apprentissage. Une des grandes tâches des bureaux d'orientation était alors la recherche de places d'apprentissage. De 1934 à 1944, plus de 10.000 placements furent effectués chaque année en Suisse (La Vie économique, juillet 1945). La méthode des «conseillers de vocation» était empirique. Elle se fondait sur les renseignements fournis par l'école (fiche scolaire) par le médecin (fiche médicale) et sur un questionnaire rempli par les parents et les enfants.

Les places d'apprentissage étaient rares, en 1938, et les familles plutôt sceptiques quant à l'utilité de l'orientation professionnelle. On la soupçonnait d'ailleurs de détourner les enfants du travail de la terre et de les

orienter vers des professions en difficulté. Dans le canton de Vaud, à l'Office cantonal, la tâche de conseiller était dévolue à un inspecteur. Il avait l'avantage de connaître le système scolaire et d'entretenir des relations constantes avec les classes de dernière année. Il organisait et supervisait aussi le travail des instituteurs qui faisaient office de conseillers d'orientation dans les campagnes. A la fin des années 30, on se préoccupait surtout des contacts entre l'école et le monde du travail. Que faire avec des élèves qui avaient pris l'école en grippe et qui ne se souciaient plus ni d'orthographe ni d'arithmétique ? On leur proposait maintes activités manuelles ainsi que des leçons régulières sur les métiers, des causeries animées par des maîtres d'état sur leur profession (graphiste, couturière, menuisier, lingère, etc.), des visites d'ateliers (imprimerie, fonderie, mécanique, etc.). De nombreuses classes possédaient une vitrine avec les outils les plus connus des principaux métiers. Un petit journal «Jeunesse et travail» était distribué à tous les élèves qui fréquentaient la dernière année de l'école obligatoire. On y trouvait des monographies de métiers, des renseignements sur l'apprentissage et des biographies d'hommes et de femmes qui avaient réussi dans leur métier.

Les classes de préapprentissage

En 1936, un rapport *Une année d'enfance de plus* fut déposé au Conseil fédéral par l'Association suisse de politique sociale. Deux ans plus tard, une loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs fixait la barre à 15 ans révolus (excepté dans l'agriculture, la sylviculture et le service de maison). Des cantons de Suisse centrale, où les enfants quittaient l'école à treize ans, durent revoir leur politique scolaire. D'autres introduisirent des classes de préapprentissage destinées à faire le pont entre l'école et l'atelier. Au programme : langue maternelle, calcul

sciences, histoire, civisme, géographie et divers travaux manuels. A Neuchâtel, en 1944, dans un rapport au Grand Conseil, le Conseil d'Etat soulignait l'importance de ces classes : *il faut donner au futur artisan des habitudes d'ordre et d'exactitude, inspirer en lui le goût et l'amour du travail, l'habituer à la persévérance et à la patience, stimuler son ingéniosité (...). Montrer à l'adolescent le goût de l'apprentissage d'un métier, c'est diminuer le nombre trop élevé des manœuvres et contribuer au bien-être social des générations futures.*

Des offices s'ouvrent pendant la guerre

La guerre donna une impulsion décisive à la création d'offices cantonaux dans les cantons qui en étaient démunis : Fribourg (1943), Neuchâtel et le Valais (1944). Dans les campagnes fribourgeoises, chaque office était entouré d'une commission de district présidée par le préfet. Des maîtres assumaient cette charge après avoir suivi une formation en cours d'emploi. Ils préparaient l'orientation durant la dernière année scolaire par des conférences, des causeries, des lectures, des visites d'entreprises, des enquêtes sur les métiers et fournissaient aux conseillers des fiches avec tous les renseignements utiles (scolaires et médicaux). L'arrêté du Conseil d'Etat était limpide : *L'office donne des directives en vue d'une compensation systématique entre les professions encombrées et les professions déficitaires.*

A Neuchâtel, l'organisation était semblable. Les offices de district

étaient contrôlés par un inspecteur scolaire et le règlement instituait des examens d'orientation à caractère scientifique subventionnés par les pouvoirs publics. L'Office d'orientation cantonal s'ouvrit à Sion en 1944. A la fin des années quarante, le Valais comptait quatre bureaux. Une grande partie du travail était toutefois réalisée, dès 1947, par des cours d'orientation spéciaux, organisés par le Service de la formation professionnelle du Département de l'instruction publique. Ils étaient destinés aux garçons de 15 à 18 ans des vallées alpestres. Au cours de quatre semaines, ces jeunes gens s'adonnaient à diverses activités manuelles sous l'œil attentif de praticiens qualifiés. Les leçons étaient complétées par des visites d'ateliers et de chantiers. Un médecin, un psychologue et les parents étaient appelés ensuite à donner leur avis sur les choix opérés par les jeunes gens.

Aider les jeunes à se trouver et à trouver leur voie

Dès la fin de la guerre, l'orientation professionnelle prit son essor. Elle se développa tout au long de cette période de prospérité qu'on appelle les trente glorieuses. Dès les années soixante, elle faisait partie du dispositif éducatif. Ses fonctions étaient de mettre à disposition des élèves toutes les informations utiles au choix d'une profession ou d'un parcours de formation et de mettre sur pied des procédures destinées à la réalisation de certains objectifs éducatifs (orientation scolaire au secondaire I et II, par exemple). Elle créa, à cet effet, nombre de batteries de tests appliquées dans les classes des écoles secondaires au moment de l'apparition des filières. Ces tests étaient aussi destinés aux individus qui venaient en consultation.

Aujourd'hui, l'orientation professionnelle vise surtout à aider les jeunes à se comprendre et à saisir le

monde professionnel. Elle les conseille sur les formations, filières, itinéraires scolaires et professionnels afin de leur permettre de prendre des décisions réalistes et de tirer profit de leurs capacités. Elle facilite aussi, pour certains élèves, le passage à la vie active. Les idées force, qui se développent dès la fin des années soixante, sont que l'orientation doit aider les jeunes à prendre la responsabilité de leur avenir, à faire des choix et à prendre des décisions en fonction de ce qu'ils savent d'eux-mêmes et des possibilités du monde scolaire et professionnel. Les demandes d'examen augmentent de plus en plus et on se préoccupe d'orienter les filles vers des carrières jusqu'alors plutôt masculines. Les offices s'ouvrent aussi à un public plus large et diversifié : les étudiants, les adultes désireux de se réorienter ou en phase de réinsertion, les parents, les enseignants.

Au fil des lois fédérales

La première loi fédérale de 1930 sur l'apprentissage évoquait le subventionnement de l'orientation professionnelle. A cette époque, un mouvement pour l'apprentissage obligatoire fit des adeptes en Suisse. M. Dusseiller, vice-président du Conseil d'Etat de Genève fut l'un de ses fondateurs. Il estimait que l'Etat n'avait rempli qu'une partie de sa tâche en

instituant l'école obligatoire car les jeunes en sortaient sans profession. Il fallait donc prendre des mesures afin que les patrons fussent obligés de former des apprentis. L'apprentissage obligatoire impliquait un rôle accru de l'orientation professionnelle car tous les élèves devaient opter pour un métier. Il était aussi un moyen de freiner la concurrence de la main-d'œuvre

étrangère. Ce mouvement n'eut guère de succès car les autorités politiques estimèrent qu'il était *contraire aux intérêts de l'ordre économique, qui a besoin de travailleurs non qualifiés* (FF du 14.11.1928 no 46).

La seconde loi fédérale de 1963 et la troisième de 1978 reconnaissent l'importance de l'orientation professionnelle et prévoient elles aussi des subventions. Sont subventionnés dès 1978 : la production de matériaux d'information et les institutions de formation et de perfectionnement du personnel des offices. Le projet de nouvelle loi, par contre, stipule que l'orientation professionnelle est désormais laissée à la compétence des cantons. Selon le Message du Conseil fédéral : *la compétence actuelle de la Confédération, qui se limite pour l'essentiel à la formation et au perfectionnement des conseillers d'orientation professionnelle, en collaboration avec les can-*

tons (information, documentation et moyens didactiques LFPr) est supprimée. Rien n'empêche cependant d'envisager une formation des conseillers d'orientation à l'échelle du pays (p.ex. sous forme d'un examen professionnel supérieur ou dans le cadre d'une haute école spécialisée). La possibilité d'apporter un soutien à la production d'informations et de documentation relatives à la formation professionnelle est maintenue dans le cadre du mandat général d'information à l'art. 5. Tout est donc bouleversé mais une chose est certaine, l'orientation scolaire et professionnelle garde tout son sens dans une société en constante effervescence.

Simone Forster

L'orientation des filles

Traditionnellement, l'orientation des filles se déroulait dans des bureaux séparés. Des conseillères y travaillaient car on considérait alors *qu'il était bien difficile sinon impossible à un homme, de comprendre à fond la mentalité, la situation, la vie de la femme, qu'elle doive ou non gagner son pain* (Tanner 1920). Le placement en apprentissage était chose importante; les filles devaient être orientées vers des ateliers où régnait une bonne moralité. *Chez la jeune fille, le sens moral est très élastique, plus que chez le jeune homme, ayons le courage de l'affirmer*, écrit Lucie Schmidt, conseillère de vocation à Neuchâtel en 1924. *Il faut que là où elle exerce une profession, il y ait une atmosphère d'honnêteté, de dignité. Il faut lui donner le patron, la patronne qui développeront non seulement ses aptitudes professionnelles, mais encore sa volonté, sa loyauté, son enthousiasme pour le travail, son équité professionnelle.*

L'exercice d'un métier n'est pas considéré alors comme un enjeu important. Compte surtout la véritable vocation des femmes: celle d'épouse et de mère. Filles et garçons sont en général séparés dans les cours d'apprentissage s'ils optent pour les mêmes secteurs d'activité (coiffure, commerce, administration, alimentation) et les durées de formation des filles sont plus courtes. Les métiers ont alors un sexe et les barrières de la bienséance rendent les transgressions très difficiles. En 1985, la situation n'est certes plus la même. Il n'empêche qu'une conseillère en orientation, Maryelle Budry, souligne que *l'orientation*

des femmes s'avère toujours plus délicate. A propos d'un entretien, elle note : *je me suis rendu compte que si j'avais soutenu son ambition, je n'avais pas appuyé son rôle maternel, ce phénomène fantôme dans l'orientation. J'essaie maintenant d'aborder plus systématiquement l'envie de maternité.*

Au fil du temps, les mentalités changent et les filles sont de plus en plus nombreuses à fréquenter la formation professionnelle. Aujourd'hui 70% des filles font un apprentissage dans le domaine commercial, l'hôtellerie, la restauration, la vente, l'économie familiale et la santé et 10% dans l'informatique ou l'électronique. La moitié des garçons choisissent une formation de quatre ans, un dixième des filles seulement. Autant d'inégalités que les campagnes comme «Les métiers n'ont pas de sexe» peinent à corriger.

Le projet de nouvelle loi sur la formation professionnelle propose une disposition sur l'égalité des chances car *la formation est devenue une nécessité sociale et économique pour les femmes au même titre que les hommes* et car *le recours aux ressources humaines ne doit pas être entravé par des stéréotypes liés au sexe.* (Message relatif à une nouvelle loi sur la LFPr). Il faut, en effet, admettre que dix ans après l'adoption de l'art.4 al. 2 de la Constitution stipulant l'égalité en droit de l'homme et de la femme, il reste encore beaucoup à faire.

Simone Forster

Budry, M. : Conseillère OP... féministe... est-ce possible ? Orientation et formation professionnelles no 3, 1985

Orientation scolaire et professionnelle : la page du 20^{ème} siècle a été tournée

Il est courant de dire que désormais chaque individu changera de profession plusieurs fois au cours de son existence. Dans cette perspective, l'Orientation prend elle aussi le virage de la mobilité et s'ouvre aux nouveaux besoins de la société.

Le terme d'orientation scolaire et professionnelle évoque peut-être l'image quelque peu nostalgique, voire poussiéreuse, du jeune homme ou de la jeune fille de 15 ans se rendant, cartable sous le bras, dans un office d'orientation faire part de ses doutes et de ses incertitudes quant à son avenir afin de « se faire orienter ». La référence à des tests, des dossiers d'information, des séries de diapositives surgit alors à l'esprit.

Mais la page du 20^{ème} siècle a été tournée et une autre image apparaît, celle d'individus de tous âges confrontés à des changements de carrière fréquents, soucieux de garder leur potentiel d'employabilité, prenant le chemin d'un office d'orientation. Les mots as-

sociés sont alors, bilans de compétences, banque d'information virtuelle et centre d'évaluation. Si l'on superpose ces deux représentations, on obtient un portrait un peu flou mais proche de la réalité de l'orientation professionnelle d'aujourd'hui.

En effet, les tâches traditionnelles de l'orientation gardent une part de leur actualité puisque à la fin de la scolarité obligatoire, les jeunes sont confrontés à un premier choix décisif pour le reste de leur vie professionnelle. Néanmoins, et contrairement à ce qui se passait autrefois, ce choix professionnel n'est qu'une première étape d'un parcours qui en comprendra plusieurs.

Les défis

L'idée d'une carrière sûre, linéaire et prévisible est peu à peu remplacée par une vision systémique qui situe les individus dans une constante interaction avec leur environnement dont ils doivent saisir les opportunités pour s'adapter à une réalité professionnelle de plus en plus mouvante.

Cette nouvelle conception du monde professionnel, mobile et flexible à souhait, ne doit pas faire oublier que l'orientation a également un rôle d'intégration sociale. Une part non négligeable de jeunes n'ont pas la possibilité de s'insérer dans un système de formation à la fin de la scolarité obligatoire, des personnes plus âgées sont frappées de plein fouet par des licenciements. Au cours de ces dernières années, les problèmes sociaux ont réapparu de manière importante dans la consultation d'orientation.

Cette tension entre les activités habituelles de l'orientation et les nou-

veaux défis auxquels elle doit faire face se répercute dans la diversité des évolutions selon les cantons. Dans certaines régions, le lien avec l'école reste prédominant alors que dans d'autres l'accueil des adultes prend plus d'importance. Cette évolution de l'orientation pose la question de son insertion institutionnelle. L'école reste dans la plupart des cas le partenaire privilégié et le principal point d'ancrage mais selon les diverses topographies cantonales, des liens plus étroits peuvent se tisser avec la formation professionnelle, les offices de l'emploi, les organismes d'aide sociale ou le secteur de la formation des adultes. Cette diversification n'est pas en soi problématique dans la mesure où les prestations de l'orientation peuvent être clairement distinguées selon les différents publics-cible.

L'organisation

L'oscillation de l'orientation professionnelle entre le monde de l'économie et celui de l'éducation a aujourd'hui clairement penché du côté de l'instruction publique. La Conférence des chefs de l'orientation de Suisse romande et du Tessin est inscrite dans les statuts de la CIIP. La relative disparité de l'organisation de l'orientation dans les différents cantons n'a pas empêché l'instauration d'une

politique active de collaboration intercantonale. Dès les débuts de l'orientation, il est apparu que l'ampleur de la mission de couverture de tous les besoins de l'orientation n'était pas proportionnelle aux forces de travail à disposition dans chaque canton. Que ce soit dans le secteur de la production de l'information documentaire ou dans celui de la formation continue et du perfectionnement, une coordina-

tion étroite s'est vite avérée indispensable.

Cette culture de la collaboration, même si elle subit parfois les écueils inhérents au fédéralisme helvétique, est profondément ancrée dans l'orientation romande à tel point qu'elle est souvent prise comme modèle par la Suisse alémanique.

Actuellement plusieurs commissions et groupes de travail sont actifs. L'une des commissions permanentes est la Commission de l'Information et de la Documentation en matière d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CIDOSP) qui est chargée, comme son nom l'indique, de coordonner la production documentaire en Suisse romande. Deux autres commissions ont pour tâche de traiter de la politique de formation, principalement en rapport avec l'Université de Lausanne qui délivre les titres universitaires de conseiller et conseillère en orientation. Certains accords règlent le fonctionnement de commissions mises sur pied par l'Association romande pour l'orientation (ARCOSP), il s'agit notamment de la Commission pour le per-

fectionnement et la formation continue (CPFPC) qui organise le programme romand de perfectionnement, de la commission « Vers un avenir différent » qui traite des questions d'égalité hommes-femmes dans l'orientation et d'autres groupes de travail en rapport avec les outils diagnostics et informatiques.

Une collaboration au niveau national existe également via l'Association suisse pour l'orientation professionnelle (ASOSP) et l'association pour l'orientation universitaire (ASOU) ainsi que par le biais de la Conférence intercantonale suisse des chefs de l'orientation (CISCO).

Les défis qui attendent l'orientation ces prochaines années sont de deux ordres : sur le plan professionnel, l'orientation doit maintenir sa cohérence et définir clairement son rôle. Dans ce sens un descriptif des prestations au niveau romand est en voie d'achèvement et la prochaine étape consistera à définir des standards permettant d'entreprendre une démarche « qualité ».

Les perspectives

Au niveau institutionnel, l'orientation se prépare à vivre une situation de turbulence. Le projet de nouvelle loi sur la formation professionnelle ainsi que la péréquation financière entre les cantons et la Confédération crée une situation d'incertitude. L'ancrage fédéral de l'orientation devient de plus en plus vacillant et l'on espère que les cantons seront prêts à prendre la relève. Certaines tâches devraient impérativement être développées sous une égide nationale afin de garantir une équité entre les régions linguistiques. La coordination intercantonale doit être renforcée car aucun canton ne pourrait produire à lui seul les documents d'information, ou gérer la banque de données

« orientation.ch ». A cet égard, le succès de ce site Internet démontre la valeur d'un dispositif d'information centralisé, actualisé et d'usage facile.

Un nouveau système de financement de la production documentaire, simple et transparent, fait actuellement l'objet d'étude d'un groupe de travail ad hoc. Dans la perspective des changements à venir sur la scène nationale, un rapport a été remis récemment à la CDIP. Il consacre l'intégration de l'orientation générale et de l'orientation universitaire, qui étaient jusqu'à aujourd'hui séparées en Suisse alémanique, et donne une image cohérente de l'orientation suisse qui lui permette de préserver son unité.

Rester souple

Les structures de l'orientation doivent rester souples et permettre des changements rapides. Vivant dans un environnement proche de l'économie, elle doit constamment adapter ses prestations aux besoins des individus. L'apparition de nouvelles professions et les modifications constantes intervenant dans les systèmes de formation obligent à une mise à jour constante des informations. Face à cette

accélération de la société de l'information, l'orientation doit garder son rôle de boussole pour aider les personnes qui consultent à trouver leurs repères, car, sans un système de navigation performant, les individus, jeunes ou adultes, courent le risque de perdre leur identité.

*Marc Chassot
président de la CCO*

JANUS OU LES DEUX VISAGES DE L'ORIENTATION

Des modifications sociales, économiques et culturelles ont marqué la dernière décennie. Elles ont obligé l'orientation à se transformer. A devenir même méconnaissable : comme Janus, l'orientation a désormais deux visages. L'un marqué par sa vocation initiale à faciliter l'action éducative. L'autre tourné vers les diverses problématiques du monde du travail. Rapide photographie de cette mutation, de ses conséquences sur les missions et les méthodes de l'orientation aujourd'hui.

Des chemins de l'école...

Traditionnellement l'orientation était destinée aux jeunes « obligés » à la fin de leur scolarité obligatoire de faire un choix scolaire ou professionnel. Cette mission est toujours présente. Elle s'est cependant modifiée. Le choix à cette période de la vie n'est plus considéré comme un rite. Le

monde de la formation est devenu très complexe. Les repères traditionnels auxquels les jeunes se référaient pour faire des choix ont disparu. Apprendre aujourd'hui aux jeunes à s'orienter en gérant l'incertitude devient l'enjeu central.

au monde du travail...

La construction d'un projet de formation reste une préoccupation existentielle. La personne se trouve pourtant confrontée actuellement à une autre problématique. La transition délicate entre la formation et l'emploi, ou entre le travail et l'inactivité. Ces phases sont particulièrement difficiles pour celles et ceux qui ont eu des scolarités « accidentées ». Elles peuvent avoir des effets sur la capacité à rester confiant, à garder une image posi-

tive, à maintenir un pouvoir d'action. Il en est de même lorsque après une période d'activité les personnes se retrouvent au chômage.

L'orientation peut faciliter la recherche d'emploi ou la recherche de nouvelles pistes professionnelles. L'expérience acquise auprès des jeunes en difficulté d'insertion ou des chômeurs le confirme. Les prestations d'orientation doivent avoir un visage social.

en passant par des questions essentielles...

Le chômage est toujours problématique pour celles, ceux qui en sont victimes. Mais la relation au travail tout court devient aussi une source importante d'interrogation.

Selon certaines études une personne sur trois serait insatisfaite de son emploi. Les risques d'épuisement professionnel sont toujours plus nombreux. En même temps, chacun est encouragé à s'adapter, à être à la hauteur, à donner le meilleur de lui-même.

Le rapport à son travail constitue un tout. Les nombreuses questions

posées dans le cadre d'entretiens en orientation en témoignent. Elles touchent bien sûr aux valeurs, aux attentes face à l'emploi, à la question de la motivation, à l'équilibre fragile entre vie personnelle et professionnelle. Mais au coeur du rapport à l'emploi, c'est maintenant la question de la reconnaissance personnelle et sociale qui devient prédominante. Des réponses sont attendues de l'orientation pour restaurer l'image de soi.

Une orientation pour tous les âges

Multiplicité des problématiques signifie diversité des publics. La palette des âges concernés par l'orientation peut aller de 12 à 65 ans. Près de 50% de la population qui consulte les services est aujourd'hui adulte.

Cette évolution a conduit à mettre en place des structures spécifiques de consultation et d'information pour les chômeurs et pour les adultes en

emploi. Des conseillers en orientation se sont spécialisés dans le domaine de l'aide à l'insertion ou de la gestion de carrière. Ils ont dû pour cela entreprendre des formations. La tendance est de considérer qu'il n'est plus possible pour un professionnel de l'orientation de s'adresser en même temps à tous les publics. Complexité des problèmes rencontrés, nécessité de s'adapt-

ter aux besoins spécifiques des jeunes et des adultes en sont les raisons.

Un nouveau public implique de nouveaux partenariats. Des collaborations se sont mises en place avec les offices du travail en se fondant sur des modalités de collaboration interinsti-

tutionnelle. Mais aussi avec les partenaires sociaux : syndicats, associations patronales. Ils ont trouvé auprès de l'orientation un interlocuteur sensible à la dimension humaine et personnelle.

Des méthodes centrées sur la mobilisation des ressources personnelles

Dans un contexte marqué par la stabilité, les professionnels de l'orientation sont perçus comme des experts. Ils sont capables de déterminer l'adéquation idéale entre le profil de la personne et le métier correspondant.

Cette époque est révolue aujourd'hui. Les métiers se transforment, voire disparaissent, en tout cas sous leur forme traditionnelle. Les outils usuels de l'orientation, à l'instar des tests s'avèrent trop réducteurs. Ils ne permettent pas de saisir toute la complexité sociale, économique, psychologique des situations.

Les spécialistes de l'orientation ont pour mission d'aider les gens à mobiliser leurs ressources personnelles et relationnelles pour faire face aux

phases de transitions, aux ruptures. Plus que des experts, ils deviennent en quelque sorte des « méthodologues ». Ils savent comment créer les conditions favorables pour apprendre aux personnes à identifier leurs compétences, et les utiliser face aux perturbations de l'environnement.

C'est dans ce sens qu'il faut situer l'émergence des activités en groupe. Elles se sont fortement développées ces dernières années. Elles peuvent porter sur la construction d'un projet, sur la recherche d'un emploi, sur la reconnaissance et la validation de ses acquis, sur la manière de rechercher le plus efficacement de l'information etc.

Deux visages pour un seul esprit

Les méthodes ont des contenus différents adaptés aux jeunes et aux adultes.

Elles visent pourtant la même finalité. Retrouver les moyens de devenir acteur de son orientation, de son insertion, ou de la gestion de sa vie professionnelle.

C'est vrai pour l'élève « en panne de projet » à la fin de son cycle d'orientation. C'est aussi vrai pour l'adulte touché par la fermeture de son entreprise à laquelle pendant vingt ans il a donné une partie de sa vie.

L'orientation a aujourd'hui deux visages. L'un est centré sur l'éducation, l'autre sur le travail. Elle a un seul esprit. Il est profondément marqué par un souci permanent de la personne.

*Grégoire Evequoz
Directeur à la direction générale
Office d'orientation et de formation
professionnelle, Genève*

TOUTES LES QUALIFICATIONS COMPTENT : COMMENT LES VALIDER ?

Chaque personne dispose de qualifications étendues acquises au cours de ses expériences professionnelles autant qu'extra-professionnelles. Dans l'optique d'utiliser au mieux les capacités de chacun, il est très important de mettre en valeur les compétences, de manière à ce qu'elles soient reconnues par les personnes elles-mêmes et par les employeurs.

L'orientation de Suisse romande s'intéresse de près à cette approche qui augmente sensiblement les possibilités de mobilité professionnelle.

Les origines

Le processus de reconnaissance des acquis a pris son essor aux Etats-Unis à la fin de la guerre de 39-45. Lors de la démobilisation, de très nombreux militaires sont rentrés au pays. Ils n'avaient souvent pas bénéficié d'une formation professionnelle mais avaient acquis de nombreuses connaissances durant leur service actif. Afin de les insérer le plus efficacement possible, on mit au point les premières approches de reconnaissances d'acquis.

Cette méthode ayant porté ses fruits, elle fut reprise par les mouvements féministes américains qui y virent une opportunité de faire reconnaître les acquisitions des mères au foyer et surtout d'évaluer la transférabilité des compétences dans des milieux professionnels. Par la suite les bilans de compétences ont essaimé au Canada, puis en France et, peu à peu, dans tous les pays occidentaux.

Ouvertures romandes

La Suisse romande, davantage touchée par les problèmes d'emploi que la Suisse alémanique, s'est intéressée dès les années 80 à la reconnaissance des acquis selon les méthodes de G. Robin¹ ou de M. Sansregrets². Plusieurs formations ont eu lieu, notamment dans le cadre de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation à Genève. L'association romande pour la reconnaissance des acquis, ARRA, regroupe de nombreux praticiens du bilan de compétences.

En 1999, à l'initiative de la Conférence des chefs de l'orientation de Suisse romande et du Tessin, s'est créée la Commission romande et tessinoise d'accréditation du bilan,

CORTAB, qui regroupe des représentants de l'orientation professionnelle, de l'ARRA et de la Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin, CRFP.

La CORTAB s'est attachée à définir les normes que doit remplir une institution qui entend délivrer des bilans de compétences. Elle a diffusé récemment le document *Qualibilan* qui propose un catalogue de normes inspirées de celles élaborées dans le cadre d'Eduqua.

Elle coordonne ses travaux avec des organismes similaires en Suisse alémanique et au Tessin, notamment l'Association CHQ.

Reconnaissance d'acquis : principe

A travers une série d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels, le candidat à la reconnaissance identifie toutes les compétences qu'il a développées dans sa vie professionnelle et personnelle. Ces capacités sont ordonnées et mises en valeur dans un document, le *portfolio*. Une grande attention est apportée à l'appropriation des compétences par l'intéressé. Il faut remarquer, en effet, que la plupart des per-

sonnes n'ont qu'une conscience très vague de leurs compétences et de l'importance que celles-ci peuvent jouer dans la recherche d'un emploi ou l'orientation d'une carrière. La reconnaissance d'acquis leur permet non seulement une identification des compétences mais aussi et surtout une prise de conscience qui augmente notablement leur confiance en soi.

¹ ROBIN Ginette, *Plus qu'un CV., un « portfolio » de ses apprentissages. Guide en reconnaissance des acquis*, Boucherville, Editions G. Vermette, 1988. (Ottawa)

² SANSREGRETS Marthe, *La reconnaissance des acquis. Principes*, Montréal, Editions Hurtubise HMH Itée, 1988 (UQUAM)

Validation d'acquis : des expériences

Dans de nombreux cas, il apparaît central de pouvoir valider officiellement les compétences acquises par l'expérience. A cet égard, le Valais a joué un rôle de pionnier, puisqu'il a été le premier à élaborer un règlement cantonal de validation. Le principe en est le suivant.

Sur la base du portfolio, le psychologue-conseiller élabore un *inventaire des compétences* à valider. Il demande aux associations professionnelles concernées de lui indiquer des entreprises de pointe qui pratiquent les activités à valider. Avec l'accord de l'entreprise, le candidat est placé durant un à deux mois en situation de travail auprès d'un professionnel confirmé capable d'évaluer ses compétences et ses savoir-faire. Après cette période de test, le psychologue-conseiller et l'évaluateur précisent, dans un inventaire de compétences, quel est le degré de maîtrise du candidat dans chacune des activités examinées.

Sur cette base l'Office d'orientation délivre une *attestation de validation* signée par l'Association professionnelle concernée qui reconnaît l'entreprise, par l'entreprise dans laquelle s'est déroulée la validation qui certifie les compétences et par la direction de l'Office qui garantit la conformité du déroulement. Le Département de l'Éducation, de la Culture et du Sport et le Service de la formation professionnelle reconnaissent la validité de la procédure précisée dans un règlement du Conseil d'Etat.

Cette attestation de reconnaissance et de validation d'acquis revêt

une importance très grande pour celui qui la reçoit, comme le montrent les premiers résultats d'une évaluation de l'Université de Lausanne. Il apparaît que les personnes qui ont obtenu leur certificat de validation se sentent plus sûres d'elles dans leurs recherches d'emploi et bénéficient d'une réinsertion professionnelle plus stable.

L'attestation de validation d'acquis peut aussi devenir un instrument pour entreprendre une formation complémentaire qui aboutira à un certificat officiel. De leur côté les employeurs y trouvent également leur compte : l'attestation de reconnaissance et de validation d'acquis leur permet d'opérer plus facilement une sélection lors de l'engagement de collaborateurs qui ne possèdent pas de titres officiels.

A ce jour, plus de 100 attestations ont été délivrées dans la plupart des domaines professionnels.

Le Service d'orientation du canton de Genève, dans le cadre de son Centre de bilan CEBIG, conduit un projet-pilote national intitulé *Qualification 41*. Ce projet permet la reconnaissance officielle des compétences dans le cadre de l'art. 41 de la Loi sur la formation professionnelle. Les compétences officiellement validées ne doivent plus être testées pour l'obtention du CFC ce qui constitue un attrait accru pour ce type de formation.

D'autres initiatives ont vu le jour dans d'autres cantons. Citons en particulier la récente ouverture du Centre de bilan de compétences et de validation des acquis CBVA à Neuchâtel.

Perspectives

L'orientation de Suisse romande et du Tessin entend jouer un rôle de premier plan dans le processus de reconnaissance et de validation d'acquis. En effet, il existe une étroite relation entre le choix d'une carrière et les moyens à mettre en oeuvre pour agencer savoir, savoir-faire et savoir-être. Les Centres d'orientation disposent de personnel formé, de moyens d'investigation fiables, de bases de données d'information qui permettent un travail approfondi et rationnel.

De nouveaux travaux doivent être entrepris. Il manque des listes normalisées de compétences en trois langues afin de pouvoir délivrer des attestations de validation d'acquis identifiables sur l'ensemble du territoire suisse. Des relations plus étroites doivent être instaurées entre les

milieux professionnels et les milieux de la formation afin de lier les validations de compétences pratiques et l'évaluation des connaissances théoriques. L'orientation qui oeuvre à la charnière entre le monde de l'école et celui du travail occupe une position privilégiée dans ce contexte.

Maurice Dirren
 Directeur de l'Office d'orientation
 scolaire et professionnelle du Valais
 romand

Bibliographie :
 Consulter le site Internet
<http://www.rnaef.ca/rda/biblio/biblio.htm>

L'orientation professionnelle vaudoise au service des adultes

Les cycles économiques montrent à l'évidence que rien n'est stable, ni la croissance ni le ralentissement, ni le taux de chômage ni les promesses de plein emploi. Dans un environnement caractérisé par le changement et l'incertitude, les mots-clés sont, on le sait, évolution et adaptation.

Chaque individu est amené - à un moment ou à un autre de sa vie professionnelle - à se resituer, soit par nécessité, soit par choix. La gestion des compétences est ainsi devenue un outil et une démarche indispensables pour

le développement des personnes et pour la conduite des entreprises. C'est dans un tel contexte que l'orientation vaudoise propose et développe des prestations adaptées à sa clientèle adulte.

Dans la pratique

Les questions les plus souvent posées se résument en termes de :

Orientation professionnelle : «Qui suis-je, qu'est-ce que je veux et peux faire sur le plan professionnel ?»

Formation : «Que puis-je et que dois-je faire pour améliorer, réadapter mes connaissances et mes compétences, utiliser au mieux mes potentialités ?»

Emploi : «Où, comment et avec quels moyens rechercher des lieux pour me réinsérer et trouver un emploi qui me convienne ?»

Les employeurs, que l'orientation scolaire et professionnelle, en tant que partenaire privilégié, rencontre régulièrement, se posent également des questions :

- Comment utiliser au mieux les ressources en personnel qui sont à ma disposition ?

- Quels sont les axes de formation à mettre en place pour favoriser d'une manière optimale le développement professionnel des collaborateurs ?
- Comment identifier les personnes et les formations adéquates et utiles à mon entreprise ?

L'orientation scolaire et professionnelle se doit de rester attentive à ces évolutions socio-économiques et d'adapter ses services aux besoins nouveaux de ses clients et de l'économie.

C'est ainsi que dans le canton de Vaud, nous avons initié, régulièrement, des approches et des moyens nouveaux en matière d'orientation des adultes : ateliers d'orientation et de réinsertion pour femmes, ateliers de réorientation pour personnes au chômage, prestations de bilan de compétences, reconnaissance et validation d'acquis.

Prestations offertes

Le secteur "Adultes" de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle continue à élaborer et à proposer à ses clients (personnes avec ou sans emploi, au chômage, entreprises, institutions) des outils d'analyse et de réflexion qui permettent de favoriser la mobilité et la flexibilité. En guise de réponse à l'ensemble des demandes qui lui sont faites, l'orientation professionnelle vaudoise propose actuellement - et notamment à sa population adulte - les prestations suivantes :

Orientation professionnelle

- Information sur les filières de for-

mation.

- Vérification de l'adéquation entre intérêts - personnalité - aptitudes - marché du travail.
- Elaboration d'un projet de formation, de perfectionnement, de reconversion professionnelle.

Bilan de compétences et réinsertion professionnelle

- Analyse du parcours de vie personnelle et professionnelle.
- Inventaire approfondi des expériences et des acquis.
- Identification des compétences.
- Mise en forme des documents permettant de favoriser la prise en

Reconnaissance et validation d'acquis

- compte du dossier par les employeurs, préparation aux entretiens d'embauche.
- Préparation de dossiers personnels destinés à une validation d'acquis.

Soutien psychologique et aide à la réalisation

- Identification des blocages qui freinent le choix et l'insertion professionnelle.
- Analyse du processus de la perte d'identité sociale liée à la perte de son travail.

Nous avons ainsi constaté qu'un nombre croissant de personnes ne bénéficient pas d'une formation attestée ou même clairement identifiable.

Leurs expériences de vie, leur parcours professionnel, les déplacements et les migrations, avec leur lot de tentatives d'insertion et de "petits boulots" de survie, rendent opaques les acquis utilisables et les savoir-faire.

Ces personnes doivent faire face à des conditions de travail et de salaire marquées par la précarité, voire par la pauvreté.

L'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle vaudois conduit actuellement des expériences de reconnaissance d'acquis particulièrement adaptées à cette clientèle adulte avec, comme objectifs :

- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes concernées.
- Faciliter la tâche des employeurs en leur offrant des garanties sur les compétences des candidats.

Cette démarche peut constituer l'une des étapes pour l'obtention d'un certificat fédéral de capacité par le biais de "l'Article 41" et pourrait trouver une autre forme de concrétisation

- Aide à l'acceptation de la situation professionnelle et élaboration d'un projet de réorientation.
- Analyse de la faisabilité du projet et accompagnement dans sa réalisation.

Placée au carrefour des aspirations de la personne, des valeurs de l'économie et de leurs besoins réciproques en matière de formation, l'orientation professionnelle adapte ses prestations aux impératifs dictés par l'évolution socio-économique.

dans l'élaboration d'une structure actuellement à l'étude dans le canton de Vaud.

En effet, le Département de la formation et de la jeunesse est chargé, suite à un postulat déposé par Mme la députée Odile Jaegger, d'étudier un concept permettant une "application plus dynamique de l'Article 41".

Dans cette perspective, et pour favoriser de manière optimale l'obtention de ce "sésame" vers une reconnaissance des savoir-faire professionnels, les candidats ont souvent un besoin réel d'encadrement, aussi bien dans la phase d'évaluation des compétences déjà acquises que dans celle de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un projet de formation et d'acquisition de connaissances.

L'orientation scolaire et professionnelle possède les savoir-être et savoir-faire qui lui permettent, notamment, d'accompagner les personnes en quête d'une identité professionnelle et de contribuer à la construction de leur projet de vie.

Isabel Taher-Selles
Directrice de l'office vaudois
d'orientation scolaire
et professionnelle

Le projet de nouvelle loi sur la formation professionnelle inquiète les responsables romands de l'orientation

Situation actuelle

Actuellement, la Confédération définit le cadre général de l'orientation professionnelle en Suisse.

Elle prend une part active dans le domaine de la documentation. Par son aide, des progrès considérables ont pu être réalisés en Suisse romande en favorisant une production documentaire intercantonale coordonnée. La réalisation des dossiers d'information ainsi que l'édition des collections telles que les fiches infOP, Ecol'Info, UNI Info, ainsi que la création de la bourse des offres de perfectionnement (BOP) et d'un site Internet (orientation.ch) n'auraient pas pu être possibles sans une subvention fédérale.

La Confédération subventionne également le perfectionnement et la formation continue du personnel de l'orientation professionnelle. Elle édicte des prescriptions pour la reconnaissance des formations de conseiller et conseillère en orientation.

La loi actuelle sur la formation professionnelle permet aussi de définir avec quelques principes de base, le cadre légal minimal du travail de l'orientation.

Perspectives avec le projet de loi sur la formation professionnelle

Champ d'activités

Une des lignes force du projet de loi est de mettre en perspective la formation professionnelle initiale avec le perfectionnement et la formation continue dans le but d'accroître la mobilité professionnelle.

Dans ce contexte d'évolution et de mutation constante, définir «l'orientation professionnelle» principalement au travers des jeunes de fin de scolarité, est trop restrictif et réducteur. L'orientation a des compétences et un champ d'activités qui doit s'ouvrir et aider les jeunes, mais aussi les adultes dans la gestion de leur parcours professionnel personnel.

Le projet de loi sur la formation professionnelle esquisse une perspective intéressante lorsqu'il dit que «l'orientation professionnelle aide adolescents et adultes à choisir une filière de formation ou un cycle d'études, mais aussi à modeler leur vie professionnelle». La future loi devrait être cependant plus affirmative et mieux jalonner les différentes étapes de la vie professionnelle où des prestations d'orientation sont utiles. L'orientation devrait pouvoir se définir comme une aide aux adolescents et aux adultes qui cherchent à élaborer un projet de formation ou d'étude, à gérer leur parcours professionnel et à s'insérer, le cas échéant à se réinsérer, dans la vie professionnelle.

Champ d'information

Avec l'intégration des professions des domaines de la santé et du social, le projet de nouvelle loi sur la formation professionnelle recouvre une très grande partie du champ professionnel du niveau secondaire et tertiaire. Encore plus qu'avant, l'information professionnelle doit s'étendre à tous les domaines de la formation et à toutes les professions, y compris les études universitaires. La Suisse souffre encore trop de cloisonnements entre les différentes voies de formation; l'information à destination du public doit être la plus exhaustive possible.

Engagement de la Confédéra- tion

Il est primordial que la Confédération continue à tenir ses engagements dans le domaine de l'orientation professionnelle. Car elle est l'un des ressorts privilégiés pour réaliser les buts fixés par la loi sur la formation professionnelle.

En effet, l'orientation constitue le point de départ du choix de la profession pour de nombreux jeunes et sans une information continuellement mise à jour et une aide au choix professionnel efficace, la formation professionnelle perdrait le contact avec ses futurs apprentis. L'orientation a les infrastructures et les compétences pour aider les personnes à se situer ou à se resituer dans leur parcours professionnel.

La Confédération doit soutenir les producteurs d'information en insistant sur l'objectivité de l'information et son aspect pédagogique.

Elle doit, en outre, continuer à initier des projets-pilote d'importance nationale, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies (par exemple, le site Internet «orientation.ch»).

Nous attendons également de la Confédération qu'elle garantisse l'équilibre entre les différentes régions linguistiques et qu'elle corrige par un mécanisme de compensation les inégali-

tés dans les possibilités de vente et donc de production des documents d'information dues à l'étroitesse du marché de diffusion.

Le cadre fédéral assure l'intégration de l'orientation professionnelle dans le système global de formation suisse. La cantonalisation risque de provoquer à terme des différences de fonctionnement importantes d'un canton à l'autre, ce qui conduira sans nul doute à une perte de cohérence et d'homogénéité de l'information professionnelle et des prestations de consultations individuelles.

Dans l'hypothèse d'un abandon de certaines tâches par la Confédération, il serait alors nécessaire que les cantons, notamment en Suisse romande, définissent une politique générale de l'orientation au niveau régional afin de coordonner les différentes prestations.

Jean-Pierre Gillabert
Directeur a.i. du Centre
d'orientation scolaire et profession-
nelle et de psychologie scolaire du
canton du Jura

IRDP - Nouvelles publications

BREGY, Anne-Lore ; BROHY, Claudine ; FUCHS, Gabriela. - Expérience d'apprentissage bilingue précoce : résultats des élèves de Monthey et de Sion à la fin de la 2e année primaire : année 1998/99. - Neuchâtel : Institut de recherche et de documentation pédagogiques (IRDP), 2000. - 44 p. ; 30 cm. - (00.3). - Bibliogr. p. 43-44

L'ECOLE au banc d'essai : évaluation des compétences des élèves du secondaire I sur la base de l'enquête internationale TIMSS ("Third International Mathematics and Science Study") / Urs Moser... [et al.]. - Neuchâtel : Institut de recherche et de documentation pédagogiques (IRDP), 2000. - 124 p. ; 30 cm. - (00.4). - Bibliogr. p. 119-122

BERNEY, Jésaëlle ; POCHON, Luc-Olivier. - L'Internet à l'école : analyse du discours à travers la presse. - Neuchâtel : Institut de recherche et de documentation pédagogiques (IRDP), 2000. - 59 p. ; 30 cm. - (00.5)

WEISS, Jacques. - Recherche en éducation dans les Instituts de formation des enseignants : recommandations, thèses et situation en Suisse romande (été 2000). - Neuchâtel : Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), 2000. - 14 p. ; 30 cm. - (00.1010)

Ces documents peuvent être commandés à l'IRDP, Institut de recherche et de documentation pédagogique, Faubourg de l'Hôpital 43 - Case postale 54 - 2007 Neuchâtel, tél. 032/ 889 86 14 - fax 032/ 889 69 71 - E mail : christiane.antoniazza@irdp.unine.ch

Information et documentation sur les métiers et voies de formation : un intense travail de coordination

www.
orientation.ch

Une base de données documentaire nationale

Quatre organismes nationaux¹ et régionaux collaborent à la mise en œuvre sur Internet d'une base de données trilingue sur les formations et les professions. Ce projet ambitieux permet d'accéder de manière conviviale et interactive à toutes les informations actuellement disponibles sur papier

(Infop, Ecol'Info, Uni Info), ainsi qu'aux bourses cantonales des places d'apprentissage. L'interconnexion de ces différentes sources d'information et la possibilité d'une mise à jour en ligne constituent la grande richesse de cette base.

La CIDOSP

Une commission pour traiter de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle

La CIDOSP¹ est composée de huit personnes, issues des services ou des offices cantonaux d'orientation scolaire et professionnelle de Suisse romande et du Tessin, à raison d'un membre par canton.

L'ASOSP¹ et l'ASOU¹, respectivement diffuseur et éditeur, siègent à la Commission en qualité de membres associés. La présidence revient pour quatre ans à l'un/e de ses membres.

La CIDOSP¹ définit la politique de l'information scolaire et professionnelle correspondant aux besoins de

l'ensemble des cantons et des publics en situation de choix professionnel. Elle évalue les moyens nécessaires à sa mise en œuvre et en assure la production.

Le budget annuel est actuellement de plus d'un million de francs (1'200'000 francs pour 2000); 50% sont subventionnés par la confédération, le solde étant pris en charge par les cantons, au pro rata de la population.

Coordination des efforts et des ressources

Dossiers largement illustrés, fiches synthétiques d'information, vidéos de sensibilisation, CD Rom ou base de données sur Internet : la production de la CIDOSP se décline sur différents supports et couvre tous les champs de la formation - de la formation professionnelle de base aux perfectionnements et cours pour adultes, en passant par les filières universitaires ou para universitaires (HEP - HES, etc.).

Pour réaliser cette importante documentation, les offices d'orientation scolaire et professionnelle de Suisse

romande et du Tessin ont choisi depuis plus de 15 ans la voie de la coordination. Au fil des années, la collaboration s'est intensifiée et aujourd'hui, des conventions lient les cantons, tant sur le plan de l'organisation que sur un plan financier. Enfin, la reconnaissance de la CIIP en 1999 a donné un statut officiel à cette organisation intercantonale.

Le public auquel s'adresse l'information professionnelle est très hétérogène : jeunes et adultes en situation de choix professionnel, enseignants, parents, professionnels con-

¹ CIDOSP : Commission de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle

CTIE : Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement

ASOSP : Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle

ASOU : Association suisse pour l'orientation universitaire

cernés par l'orientation, la formation et le marché de l'emploi. Pour toucher ce vaste public, la Cidosp a résolument choisi la voie de la professionnalisation en accordant une attention toute particulière aussi bien à la forme qu'au contenu des documents; contrôle rigoureux et systématique de toutes les informations, engagement de rédacteurs et rédactrices formés aux techniques journalistiques font partie des exigences de la Commission. La présentation des documents qui se veut aérée et dynamique est réalisée en étroite collaboration avec des graphistes, photographes, informaticiens et autres professionnels de l'image.

Reconnue comme centre de ressources et de compétences, la CIDOSP est souvent sollicitée par des associations professionnelles pour réaliser un matériel d'information. Citons à titre d'exemple la dizaine de vidéos réalisée avec les Centres d'informations pour les professions de la santé (CIPS) ou le dossier sur les professions de l'horlogerie, élaboré avec la collaboration financière et logistique de la Convention patronale horlogère.

Diffusée par les milieux professionnels et par les offices d'orientation, toute la production est réalisée dans le respect des règles déontologiques de l'orientation, à savoir :

objectivité : informer sur tous les aspects de la profession,

neutralité : s'abstenir de toute publicité pour une profession ou une formation,

exhaustivité : réaliser des documents sur tous les métiers quel que soit le niveau de formation.

Anne-Claude Kuenzi

Les productions de la Cidosp

Dossiers

Une centaine de brochures de 32 pages largement illustrées, fournissant une information détaillée sur les principales professions ou secteurs professionnels

Infop (version papier - CD Rom - Internet)

620 fiches synthétiques sur l'ensemble des métiers ou fonctions accessibles après une formation de base, un perfectionnement ou une formation post-obligatoire ou universitaire.

Ecol'Info (CD Rom - Internet)

Fiches d'information présentant toutes les voies de formations dans les écoles officielles de Suisse romande et du Tessin, à l'exception de l'université.

Uni Info (version papier - Internet)

Fiches synthétiques sur toutes les filières universitaires en Suisse

Cahiers Infop

Brochures regroupant des infop par domaines d'intérêt (travailler avec les enfants, professions de la santé, etc.)

Bourse des offres de perfectionnement

(BOP) (Borne interactive et Internet)

Toutes les possibilités de cours pour adultes en Suisse

Vidéos

Outils de sensibilisation (10 minutes) à une profession

NOUVELLES DE LA CIIP

Décès de Giuseppe Buffi

La Conférence a eu profonde tristesse de perdre l'un de ses membres, le Conseiller d'Etat radical tessinois Giuseppe Buffi, décédé subitement le 20 juillet 2000.

Né en 1938, Giuseppe Buffi enseigna trois ans à la Scuola Maggiore de Bellinzona avant d'entrer dans le journalisme. Il fut rédacteur puis directeur entre 1975 et 1986 du quotidien « Il Dovero ». Successivement municipal, vice-maire de Bellinzona et député dès 1971, Giuseppe Buffi accéda au Conseil d'Etat en 1986. Dès 1992, il dirigea le Département de l'instruction publique et de la culture. C'est là qu'il réussit son oeuvre majeure : la

création de l'Université de Suisse italienne.

Président du gouvernement tessinois au moment de son décès, cet homme de culture avait été appelé en septembre 1999 à la présidence du Festival du Film de Locarno.

La Conférence a perdu un collègue très estimé et d'une grande humanité. Son esprit ouvert et libre, enclin à la tolérance et à la compréhension, laisseront un grand vide.

Le successeur de Giuseppe Buffi a été désigné en la personne du Conseiller d'Etat Gabriele Gendotti.

Vers un nouveau partenariat entre la CIIP la Radio et la TV romandes

Après deux décennies de partenariat, l'école publique en Suisse romande, la Télévision Suisse Romande et la Radio Suisse Romande vont développer une nouvelle collaboration orientée sur le Net et le multimédia.

Les partenaires ont décidé, sur la base d'une consultation des milieux pédagogiques et administratifs concernés, de réorienter leur partenariat. Celui-ci portera à l'avenir :

- sur l'accès aux émissions de TV et de radio, dont l'exploitation des archives;
- sur l'échange d'informations par le Net afin de mieux servir les besoins de chacun;
- sur la fourniture réciproque de dossiers servant la compréhension des médias.

Cette réorientation du partenariat a fait l'objet d'une nouvelle con-

vention, signée le 4 octobre 2000 par les instances de chaque partenaire (Chefs de l'instruction publique et Directoire RTSR).

Les émissions coproduites actuellement sous l'appellation Magellan, vu leur faible utilisation en milieu scolaire, cesseront à fin décembre 2000. Tant la Radio Suisse Romande que la Télévision Suisse Romande maintiendront des émissions spécifiques orientées sur le public scolaire. C'est ainsi que la TSR créera en janvier 2001 un magazine scientifique destiné au jeune public.

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande (CIIP) a prévu de mettre sur pied un site multimédia servant directement les intérêts des enseignants.

Colloque PECARO du 9 juin 2000

Le 9 juin dernier s'est tenu à Lausanne le premier colloque romand consacré au plan d'études cadre romand (PECARO) pour la scolarité obligatoire dont la réécriture est engagée. Cette manifestation, qui a réuni plus de cent cinquante enseignants et spécialistes de Suisse romande, a permis de rendre publics le démarrage et l'organisation des travaux entrepris et a véritablement marqué le lancement de ce chantier d'envergure qui s'étendra jusqu'en 2003.

Au cours de cette journée, des

éclairages ont été apportés à partir de travaux similaires engagés précédemment en Espagne et en Belgique francophone. Par ailleurs, des jalons et interrogations ont été posés et aideront à la réflexion engagée par la Commission pédagogique et le comité de rédaction - chargés d'élaborer ce nouveau plan d'études - au cours des trois prochaines années.

Le texte d'orientation « Vers un plan d'études cadre pour la Suisse romande », adopté par la CIIP le 17.2.2000, est disponible sur le site internet de la Conférence (<http://www.ciip.ch>), au chapitre des « Nouvelles ».

Nouveau plans d'études

Moyens d'enseigne- ment

E O L E

L'élaboration d'un moyen d'enseignement consacré à « l'Eveil au langage / ouverture aux langues (EOLE) » a démarré. Sept auteures, encadrées par une Direction de collection de quatre personnes, ont en effet été engagées en mai dernier pour rédiger une quarantaine d'activités destinées aux

degrés -2 à +6. La parution est prévue pour la rentrée 2002. La rédaction d'activités pour le niveau secondaire se fera dans un deuxième temps, selon les conclusions que rendra un groupe de travail qui se réunira au cours de la prochaine année scolaire.

FRANÇAIS - De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques.

L'ouvrage « De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques »¹ est paru en mai dernier, aux éditions belges De Boeck Duculot.

Rédigé par Mmes Marie-José Béguelin (professeure aux Universités de Neuchâtel et Fribourg et présidente de la Délégation à la langue française), Marinette Matthey (maitre-assistante au Centre de linguistique appliquée de l'Université de Neuchâtel), Sandra Canelas-Trevis (enseignante de didactique du français à la FAPSE de Genève) et par M. Jean-Paul Bronckart (professeur de didactique des langues à la FAPSE de Genève), cet ouvrage est né d'une demande de COROME, environ dix ans après la rénovation qui a touché les contenus et méthodes d'enseignement du français à l'école obligatoire.

Au moment où, en Suisse romande comme dans l'ensemble de la francophonie, on cherche à dresser un bilan de cette rénovation du français, où l'on élargit également les dimensions grammaticales vers des perspec-

tives interlinguistiques et où enfin on réforme et renforce la formation des enseignants, ce livre arrive à point nommé pour poser les fondements théoriques indispensables.

Cet outil de travail paraît dans une collection scientifique francophone spécifiquement destinée au public visé, à savoir les didacticiens, formateurs d'enseignants, cadres scientifiques ou administratifs de l'instruction publique, voire chercheurs et étudiants.

¹ Il est disponible en librairie ou peut être commandé pour un prix préférentiel de 49.50 fr. (+ frais de port) auprès du service de la Documentation de l'IRD, fbg de l'Hôpital 43, case postale 54, 2007 Neuchâtel, tél. 032/ 889 86 14, fax. 032/ 889 69 71, e-mail : christiane.antoniazza@irdp.unine.ch.

Education aux citoyen- netés

Adoption des Actes du colloque 1998/1999 « Education aux citoyennetés »

A l'occasion de sa séance du 25 mai 2000, la Conférence a adopté les Actes du colloque 1998/1999 « Education aux citoyennetés ». Ceux-ci sont désormais disponibles et accessibles sur le site internet de la Conférence

(<http://www.ciip.ch>) chapitre « Nouvelles ». Compte tenu de la création, en 1998, de la commission pédagogique, ce colloque fut le dernier du genre et un terme a ainsi été mis au mandat de la commission des colloques.

Caroline Codoni-Sancey

Fenêtre sur la Suisse alémanique

Les activités et les objectifs de l'orientation professionnelle sont fondamentalement les mêmes dans toute la Suisse. Cependant, il existe quelques différences selon les diverses régions linguistiques notamment en fonction de la culture et de la manière de réaliser la mission prescrite par la loi fédérale.

En Suisse romande, l'orientation professionnelle se trouve plus fortement dirigée vers l'intervention en école et elle est souvent intégrée dans les établissements scolaires. Elle se charge également d'activités liées à la psychologie scolaire, ce qui apparaît d'ailleurs dans la désignation «Orientation scolaire et professionnelle».

Les prescriptions concernant la formation des conseillères et des conseillers en orientation sont inscrites dans une ordonnance du Département fédéral de l'économie. Cependant la mise en application de ces directives diffère en fonction de la région linguistique. En Suisse alémanique, il est admis que la formation en orientation professionnelle soit possible selon plusieurs voies. Outre la filière universitaire (licence en psychologie, ou diplôme d'études postgrades), il existe d'autres parcours de formation qui interviennent après une formation professionnelle de base. En Suisse romande, par contre, un large consensus veut que la formation universitaire soit considérée comme la seule voie d'accès à la profession de conseillère et conseiller en orientation. En outre les activités de conseil sont plus orientées vers la psychologie que cela n'est le cas dans la région alémanique.

Les cantons francophones ne connaissent pas de différence entre l'orientation générale et l'orientation universitaire, alors que ces deux domaines étaient séparés jusqu'à il y a peu de temps en Suisse alémanique.

En raison de leur situation spécifique de minorités linguistiques, la Romandie et le Tessin collaborent de manière intensive par le biais de la Conférence des chefs de l'orientation et de la commission de l'information et de la documentation. Ces organismes définissent une politique commune et jouent un rôle primordial dans la planification, la production et l'édition de la documentation afin de répondre aux besoins de l'orientation professionnelle. En Suisse alémanique, la collaboration intercantonale n'est de loin pas aussi développée. Les tâches liées à la production documentaire sont essentiellement coordonnées par l'association suisse pour l'orientation professionnelle ASOSP.

Maurin Schmid, Chef du service cantonal bernois de l'orientation professionnelle des jeunes et des adultes

POLITIQUES DE L'ÉDUCATION ET INNOVATIONS

Bulletin de la CIIP

Adresse :

Faubourg de l'Hôpital 43 - Case postale 54 - 2007 Neuchâtel, tél. 032/ 889 86.16 - fax 032/ 889 69 71 - E mail : corinne.martin@ne.ch, Site internet : <http://www.ciip.ch>

Comité de rédaction :

Jean-Marie Boillat, Caroline Codoni-Sancey, Simone Forster, Corinne Martin, Jacques Weiss

Rédaction : Simone Forster

Assistance à la rédaction et conception : Corinne Martin